

Un Grand Paris de 124 villes voté à l'Assemblée

La métropole de 6,6 M d'habitants naîtrait en 2016. La disparition des départements de Paris et de petite couronne est à l'étude.

Un mastodonte est né. L'Assemblée nationale a voté hier en deuxième lecture la création de la métropole du Grand Paris, intercommunalité géante de 124 villes et 6,6 M d'habitants qui viendra coiffer, au 1^{er} janvier 2016, Paris et les trois départements de petite couronne : le Val-de-Marne, la Seine-Saint-Denis et les Hauts-de-Seine. Le futur ensemble sera compétent pour les questions de logement, d'aménagement et de développement durable, les transports restant dans le giron de la région Ile-de-France.

Débuté cet été, le marathon parlementaire s'est achevé par le vote favorable de 38 députés, socialistes, écologistes et radicaux de gauche et

le vote négatif de 14 parlementaires UMP et Front de gauche, notamment opposés à la suppression des 19 intercommunalités existantes en petite couronne. Celles-ci seront remplacées par des conseils de territoires de 300 000 habitants minimum, super-arrondissements chapeautés par un conseil de la métropole, élu au suffrage universel à partir de 2020.

■ Un rapport attendu en 2015

Les villes de grande couronne et membres d'une intercommunalité de petite couronne auront le choix d'intégrer ou non la métropole du Grand Paris. Quant à la suppression très contestée des départements de Paris et de la petite cou-

ronne, elle est finalement mise à l'étude. Son défenseur farouche, le député PS des Hauts-de-Seine, Alexis Bachelay, a accepté de remiser son amendement en échange d'un rapport du gouvernement « sur les modalités de suppression du département sur le périmètre de la métropole du Grand Paris et toutes les conséquences » qui sera remis en janvier 2015.

JULIEN DUFFÉ

■ Le syndicat mixte d'études Paris Métropole renouvelle ses instances ce matin. Le maire PS des Lilas (Seine-Saint-Denis), Daniel Guiraud, devrait être élu président de cette structure née en 2009 et qui rassemble désormais 207 collectivités d'Ile-de-France.